

CONFORTEMENT des FALAISES : TRANCHES de TRAVAUX

COMPTE-RENDU SUR LES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 OCTOBRE 2010

1 - **Sur rapport de M. BOROTRA**, il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 26 mars et 19 avril 2010.

ADOPTE

Sous réserve des corrections demandées par Monsieur DESTIZON

2 - **Sur rapport de M. BRISSON**, depuis l'approbation en 1985 par le Conseil Municipal d'un programme pluriannuel de confortement des falaises de la Côte des Basques, la Ville de Biarritz a réalisé plusieurs tranches de travaux permettant ainsi de sécuriser et protéger les habitations, la voirie, les équipements publics en tête de falaise. A ce jour, 600 mètres* linéaires de falaise ont fait l'objet de travaux de confortement et d'aménagement selon les tranches suivantes :

- Tranche 1 : 1983-1985 : réalisation de 9 puits drainants en tête de falaise
- Tranche 2 : 1988-1989 : Zone A 1^{ère} partie
- Tranche 3 : 1990-1991 : Zone A 2^{ème} partie
- Tranche 4 : 1991-1992 : Zone B 1^{ère} partie + C localement
- Tranche 5 : 1998-1999 : Zone B 2^{ème} partie + C1
- Tranche 6 : 2006-2007 : Zone C2 1^{ère} partie
- * -Tranche 7 : 2010-2011 : Zone C2 2^{ème} partie

Les travaux de réalisation de la dernière partie de la tranche C2 qui permettront de rejoindre la protection du pied de falaise sous la Villa Eugénie sur 250 ml vont débuter dans les prochains jours, les financements des autres partenaires publics ayant été confirmés.

Aujourd'hui, les zones les plus concernées par les besoins de confortement de par leur fragilité et leur fréquentation par le public sont concentrées sur la partie Sud de la zone et en particulier au droit de la plage Marbella.

Le Bureau d'Etudes ANTEA a constaté sur cette partie de falaise des nombreuses fractures et failles qui risquent de compromettre à moyen terme l'existence du belvédère sur lequel sont construits des équipements publics et la voirie d'accès à la plage.

Le principe d'aménagement de cette zone reste en cohérence avec la définition des types de confortement décidés par le Conseil Municipal et qui privilégie dans cette zone Sud la qualité environnementale du confortement plutôt que l'utilisation importante de travaux spéciaux à base de béton.

L'aménagement de cette zone permettra :

* 600 m sur un TOTAL de 1200 m

* Restent à réaliser deux autres tranches D et E

TRAVAUX PREVUS POUR LA TRANCHE E (ZONE MARBELLA)

2

- de supprimer l'accès actuel à la plage par l'escalier Sud implanté dans la falaise tourbeuse que surplombe la propriété Edouard VII. Cet accès est en effet aujourd'hui ancien, peu pratique et pourrait présenter, à moyen terme, des risques pour la sécurité des usagers,
- de créer une nouvelle voie d'accès sur la zone d'enrochements actuelle permettant, d'une part les accès des piétons à la plage et, d'autre part, l'accessibilité des engins de chantier qui devront accéder au site,
- de constituer une protection de pied (digue) au moyen d'enrochements ayant un minimum d'emprise sur la plage,
- de créer en tête de falaise une plateforme pour conserver les équipements publics de la plage,

Pour atteindre cet objectif, les travaux consisteront :

- à réaliser une paroi berlinoise en bordure de la plateforme haute actuelle dont l'objectif sera de bloquer la situation topographique actuelle et d'aménager un belvédère au-dessus de la plage,
- de reprofiler le talus d'alluvions en déblais par paliers de 4 à 5 mètres en y intégrant des masques drainants qui joueront le rôle de collecteurs des eaux de surface et de la nappe phréatique qui constituent, avec l'érosion marine une des causes principales de l'instabilité de la falaise,
- de supprimer la saignée de l'escalier actuel par la mise en place d'enrochements et de raccorder les talus avec le terrain naturel vers la pointe de la résidence Edouard VII.

Des aménagements paysagers avec plantations, jardinières, rambardes et mise en place d'équipements publics compléteront ainsi ces travaux d'aménagements.

Le montant global de la dépense « travaux et honoraires compris » est estimé à 1 680 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération pourrait se décomposer comme suit :

- Etat (contrat territorial Pays Basque du 8 septembre 2008)	504 000 €
- Conseil Régional d'Aquitaine (contrat d'agglomération du 12/11/2009)	336 000 €
- Conseil Général (contrat d'agglomération du 10 juin 2010)	227 000€
- Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour(P.P.I.)	306 500 €
- Ville de Biarritz :	306 500 €
- TOTAL :	1 680 000 €

En conséquence, il a été demandé au Conseil Municipal de :

- décider la réalisation de ces travaux de confortement des falaises de la Cote des Basques au titre de la tranche E (Marbella), pour un montant de 1 680 000€ HT
- approuver le plan de financement ci-dessus
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes :
 - Etat (contrat territorial Pays Basque du 8 septembre 2008) 504 000 €